

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction de la coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et des
Procédures d'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° 2018/4323 du **21 DEC. 2018**

portant renouvellement de la commission de suivi du site
afférente au dépôt pétrolier
exploité à VITRY-SUR-SEINE 5, rue Tortue
par EG Retail (France) SAS

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

-
- **VU** le code de l'environnement, notamment les articles L125-2, L125-2-1, R125-8 à R125-8-5,
 - **VU** le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,
 - **VU** l'arrêté préfectoral n°2013/2067 du 4 juillet 2013 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) pour le dépôt pétrolier exploité par DELEK France 5, rue Tortue à VITRY-SUR-SEINE,
 - **VU** l'arrêté préfectoral n°2013/3131 du 21 octobre 2013 d'installation de ladite CSS, complétant l'arrêté préfectoral n°2013/2067 du 4 juillet 2013, portant désignation des membres du Bureau, approbation du règlement intérieur, confirmation de la composition de l'instance susvisée et désignation du représentant de la CSS dans l'association des POA (personnes et organismes associés),
 - **VU** l'arrêté n° 2018/3097 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LEGUEULT, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne,
 - **VU** le courrier de DELEK France en date du 18 février 2015 signalant le changement de nom de la société devenant EFR France (European Forecourt Retail) à compter du 23 février 2015,
 - **VU** le courrier du 10 octobre 2017 signalant le changement de nom de la société EFR France devenue EG Retail (France) SAS depuis le 1^{er} octobre 2017,
 - **VU** les rapports établis les 13 mars 2015 et 15 novembre 2017 par l'inspection des installations classées, indiquant que le changement de nom de la société ne conduit pas à un changement de la personne morale qui exploite le dépôt pétrolier de Vitry-sur-Seine, et que par conséquent, il n'y a pas de changement d'exploitant au regard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement,
 - **VU** le courrier adressé le 21 décembre 2017 à EG Retail (France) SAS prenant acte du changement de nom de la société,
 - **VU** les candidatures proposées par les services et organismes consultés, relatives au renouvellement des membres de la commission de suivi de site,
 - **VU** le courrier du 24 août 2018 du Président de l'association des riverains de la ZI de Vitry, Alfortville et Ivry, signalant sa dissolution en date du 21 décembre 2017,

- **CONSIDERANT** que le collège des « Riverains ou associations dans le périmètre du site » comportera 6 représentants au lieu de 7,
 - **CONSIDERANT** que l'absence de représentation de cette association ne fait pas obstacle au respect des dispositions de l'article R125-8-2 du code de l'environnement, la CSS étant composée d'un membre au moins choisi dans chacun des 5 collèges qui la constituent,
- 8101 000 1 5
- **SUR proposition** de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – La composition de la commission de suivi de site (CSS) créée par l'arrêté préfectoral n°2013/2067 du 4 juillet 2013 est renouvelée pour une durée de 5 ans. La liste de ses membres est fixée dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne


Jean-Philippe LEGUEULT

COMPOSITION

de la commission de suivi de site afférente au dépôt pétrolier EG Retail (France) à Vitry-sur-Seine créée par arrêté préfectoral n°2013/2067 du 4 juillet 2013

Collège « Administration de l'État » (6 membres) comprenant un représentant des services suivants :

- Préfecture du Val-de-Marne / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
- Préfecture du Val-de-Marne / Services du cabinet / Direction des sécurités – Service interministériel de défense et de protection civile
- Brigade de sapeurs pompiers de Paris – Bureau planification opérationnelle
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France/Unité Départementale du Val-de-Marne/Inspection des installations classées
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France/Unité Départementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne/Service de l'Urbanisme et du Bâtiment Durables
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Collège « Élus » (3 membres)

- Monsieur le Maire de la commune de VITRY-SUR-SEINE, ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, ou son représentant désigné par délibérations n°2015-3 – 1.2.2/1 du 16 avril 2015 et n°2018-668 du 21 novembre 2018
- Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, ou son représentant désigné par délibération n° CR 2018-045 du 22 novembre 2018

Collège « Riverains ou associations dans le périmètre du site » (6 membres)

- Le responsable d'exploitation du site EDF à Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable du site GRT Gaz de France à Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable du site de la RATP à Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable d'exploitation du poste RTE (ARRIGHI) de Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable d'exploitation du site SANOFI de Vitry-sur-Seine, ou son représentant
- Le responsable d'exploitation pour la canalisation d'approvisionnement TRAPIL à Vitry-sur-Seine, ou son représentant

Collège « Exploitants » (2 membres)

- Le responsable d'exploitation du site EG Retail (France) à Vitry-sur-Seine, 5, rue Tortue, ou son représentant
- Le responsable Réglementation Dépôts Pétroliers au siège social de EG Retail (France) à Cergy-Pontoise ou son représentant

Collège « Salariés » (2 membres)

- 2 délégués du personnel de la société EG Retail (France), membres du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), ou leurs représentants

~~~~~

